



ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE SUISSE-UE

66^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ MIXTE

21 NOVEMBRE 2019

BRUXELLES

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Remarques introductives
3. Procès-verbal de la 65^{ème} réunion
4. Affaires commerciales
 - 4.1. Mesures de sauvegarde de l'UE concernant les importations de certains produits sidérurgiques
 - 4.2. Surveillance préalable par l'UE des importations de certains produits sidérurgiques et en aluminium
 - 4.3. Décret italien sur les contrôles radiométriques à la frontière
5. Produits agricoles transformés (Protocole n°2)
 - 5.1. Méthodologie
 - 5.2. Discussions sur les prix de référence: examen de la situation du marché des produits agricoles de base
 - 5.3. Abrogation des contributions à l'exportation des produits agricoles transformés et mesures d'accompagnement

-
6. Echange de vues sur les relations commerciales avec les principaux partenaires, les négociations commerciales majeures, les priorités et stratégies en matière de commerce extérieur
 - 6.1. Echange de vues sur les relations commerciales avec les principaux partenaires et négociations commerciales majeures
 - 6.2. Prise en compte des chaînes de valeurs internationales par les accords de libre-échange
 7. Retrait du Royaume-Uni de l'Union : état des lieux
 8. Questions statistiques
 - 8.1. Echange de statistiques commerciales et questions méthodologiques
 - 8.2. Utilisation des préférences : présentation de premières analyses et prochaines étapes
 9. Affaires douanières
 - 9.1. Rapport du comité douanier sur sa 63^{ème} session
 - 9.2. Rapport du comité mixte de l'accord sur la facilitation et la sécurité douanière
 - 9.3. Révision de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielle pan-euro-méditerranéennes
 10. Divers
 - 10.1. Information sur l'état d'avancement de la réforme des régimes cantonaux d'imposition des sociétés
 - 10.2. Règles d'assujettissement à la TVA
 - 10.3. Frais de dédouanement sur les petits colis
 - 10.4. Questions liées à l'accès au marché
 - 10.5. Règlementation suisse sur les marchés publics

10.6. Loi suisse sur la protection de l'environnement. Interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement

11. Date et lieu de la prochaine réunion